

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 20 AVRIL 2012

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. CAU représenté par Mme DOUMECQ
M. DENIS représenté par M. MERLE
Mme DESCHANP représentée par Mme CIRAUD-LANOUE
M. GUIARD représenté par Mme MAIRE

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme LEFEBVRE

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 17 H 30.

Madame Marie-José DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir approuvé les procès-verbaux des Conseil Municipaux des jeudi 15 décembre 2011 et jeudi 9 février 2012,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DESIGNE

- après élection au scrutin secret, comme membres composant le jury permanent de maîtrise d'œuvre hors et avec concours :

- 1^{er} titulaire : Marie-Noëlle PELTIER
- 2^{ème} titulaire : Jacques LABIA
- 3^{ème} titulaire : Gérard FILOCHE
- 4^{ème} titulaire : Véronique WILLMANN
- 5^{ème} titulaire : Jacques GUIARD
-
- 1^{er} suppléant : Philippe CAU
- 2^{ème} suppléant : Pascal REVOLAT
- 3^{ème} suppléant : Elisabeth FAUQUET-MOLL
- 4^{ème} suppléant : Jean-Claude PATRUX
- 5^{ème} suppléant : Jacques LAPOUGE

DECIDE

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2011,
- d'annexer ce bilan au Compte Administratif de l'exercice 2011.

- de céder à Monsieur Mathieu DUMON, les parcelles de bois, non viabilisées, d'une superficie de 3.651 m², sous réserve de bornage, cadastrées section CM n° 110, n° 138, n° 163 et n° 167, lieu-dit « Guinielle », à ROYAN, au prix global net vendeur de 2 930 euros.
- de conditionner la cession à l'inscription d'une condition résolutoire dans l'acte de vente, tendant à ce que dans un délai de six mois, Monsieur Mathieu DUMON acquière une parcelle non classée en espace boisé, permettant la construction de l'accueil, des toilettes sèches et l'implantation d'un parking pour la clientèle.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,
- de désigner Maître Thierry GILBERT, Notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour rédiger l'acte de vente.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'acte authentique de rétrocession par la Compagnie des Eaux de Royan à la Commune Royan, de la parcelle cadastrée section ZL n° 44, située route de Meschers et rue de la Combe, sur la commune de Le Chay,
- de désigner Maître Alain PLANTIVE, notaire à Royan, 1 boulevard de Cordouan, pour rédiger et publier tout acte relatif à cet effet.

- de solliciter des subventions au taux le plus élevé possible du Conseil Régional de Poitou-Charentes, du Conseil Général de la Charente-Maritime et de l'Agglomération Royan Atlantique, dans le cadre de l'aide aux actions en direction des Jeunes et des nouvelles pratiques de sports urbains et notamment pour l'organisation du premier "Festival des Sports Urbains" qui se déroulera à Royan, du samedi 28 avril au dimanche 6 mai 2012.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.

- de solliciter une subvention au taux maximum, auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime, du Conseil Régional de Poitou-Charentes, notamment dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, pour le programme des expositions et animations organisées au musée de Royan au cours de l'année 2012, ainsi qu'au titre du programme des investissements de l'année 2012, concernant l'installation de filtres anti-UV sur les verrières et l'enrichissement des collections du musée.

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES	
- TRIATH CLUB ROYANNAIS	8 000,00
- AERO CLUB DE ROYAN	15 500,00
- PIGEON SPORT ROYAN ST GEORGES	200,00
- POITOU CHARENTES ANIMATION (TOUR POITOU-CHARENTES CYCLISTE)	15 000,00
ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS	
- ROC BOXE	3 000,00
- ROC PELOTE BASQUE	6 000,00

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention à intervenir entre la ville de Royan et Poitou-Charentes Animations, pour l'organisation du Tour Poitou-Charentes Cycliste

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40

- d'attribuer une subvention de 85.000 euros (quatre-vingt-cinq mille euros) à l'Association Générale de Pontaillac.

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Générale de Pontaillac.

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 35.000 euros (trente-cinq mille euros) à l'Association « Les Mouettes de Royan ».

- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « Les Mouettes de Royan ».

- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

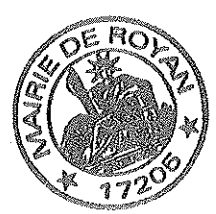
- d'attribuer une subvention de 44.750 euros (quarante-quatre mille sept cent cinquante euros) à l'Association Royan Océan Club Golf.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Royan Océan Club Golf.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'attribuer une subvention complémentaire de 24.000 euros (vingt-quatre mille euros) à l'Association Royan Océan Club Tennis.
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Royan Océan Club Tennis.
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs.

- d'approuver le protocole d'accord à intervenir entre la SARL JAMA 17 et la Ville de Royan fixant le montant des indemnités à verser par la Ville à la SARL au titre de la résiliation anticipée du contrat qui avait été initialement consenti entre la Régie à Personnalité Morale et Autonomie Financière « Jardins du Monde » et la SARL JAMA 17, pour la gestion du snack bar saisonnier « BUTTERFLY BAR », sur le site des Jardins du Monde,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer le protocole d'accord précité,

- de confier un mandat spécial à Monsieur Pascal RÉVOLAT, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, en vue de participer le vendredi 4 mai 2012 à PARIS à l'atelier "L'urbanisme commercial dans la ville et les paysages" organisé par l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés et la Direction Générale des Patrimoines – Ministère de la Culture et de la Communication.
- d'autoriser le remboursement des frais de mission engagés lors de ce déplacement (départ le jeudi 3 mai 2012 et retour le vendredi 4 mai 2012) sur la base des frais réels, conformément aux dispositions de la délibération adoptée le 6 décembre 2010 par le Conseil Municipal, déposée à la Sous-Préfecture le 8 décembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.



Pour le Député-Maire et par délégation,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD